

Communiqué de Presse



Patrice Girardier ex-salarié sous-traitant d'ORANO, licencié suite à un cancer, a ce jour porté plainte contre l'Autorité de Sûreté Nucléaire auprès du procureur de la république de Nanterre, pour confiscation d'un droit d'alerte, rétention d'informations dénonçant des faits portant atteinte à la santé publique, non-assistance à personne en danger et mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Le refus de l'ASN à vouloir considérer une alerte dénonçant des pratiques portant atteintes aux conditions de réalisation du suivi médical des travailleurs du nucléaire, sans jamais apporter aucun contre argumentaire technique aux constats avancés, n'est ni plus ni moins qu'une confiscation d'alerte qui vise à occulter certaines vérités. Les arguments développés remettent fondamentalement en cause, non pas le calcul de l'évaluation dosimétrique interne, mais la méthodologie frauduleuse qui a été instaurée pour la détourner de son principe scientifique.

Si autant de silence entoure cette question, si autant d'intimidation se font jour pour en dissuader quiconque tenterait de l'évoquer, c'est tout simplement par peur, tant la portée de ce qui est soulevé révèle la dérive de tout le système dédié au « suivi médical des travailleurs du nucléaire ».

Si jusqu'à présent les fraudes métallurgiques ont été mises en avant, celles-ci, ne sont pas restées sans conséquences, tant par les fragilités structurelles qu'elles induisent que par la méthode utilisée pour les dissimuler. Ces dérives dont l'unique objet est l'intérêt économique ont généré un risque systémique qui s'est répandu partout, de l'exploitation en passant par la maintenance et ont fini par impacter le suivi médical des travailleurs du nucléaire.

Bien que l'aspect sanitaire soit pour le monde de l'atome, une épée de Damoclès permanente suspendue au-dessus de sa tête, la tentation du bénéfice facile était bien trop grande.

Des jeux d'influences nourris de conflits d'intérêts ont permis l'ingérence des exploitants dans le contrôle du suivi médical des travailleurs, cela a permis d'instaurer un système qui permet de minorer un risque sanitaire, industriellement très contraignant et couteux.

Cela passe par la mise en œuvre d'une méthodologie déviante qui permet de dissimuler la réalité des contaminations en les minorant de manière irresponsable, avec pour conséquence une disproportion des seuils de détections des appareils de contrôles, et des mesures de surveillance de chantiers dont les apparences peuvent parfois se résumer à un grotesque maquillage pour s'acquitter d'obligations règlementaires.

Cette rentabilité-là, a un prix, celle de la santé des hommes et des femmes qui travaillent et y contribue dans la plus grande ignorance bien conditionnée et protégée par les institutions qui ferment les yeux sur ces pratiques.

De cette réalité, aujourd'hui j'en fais les frais et j'en paie le prix fort, ablation de la thyroïde, licenciement, et bien sûr, non-reconnaissance en maladie professionnelle, avec en plus toutes les conséquences financières, familiale, psychologique.

Quand cela vous arrive, ceux qui sont encore là pour vous aider ne sont pas nombreux.

Il y a ceux qui essaie de vous remonter le moral mais qui fatalise, devant les risques du métier et les insuffisances administratives, ceux-là même dont l'atome est leur gagne-pain, qui croisent les doigts et espèrent qu'ils passeront à travers. « Ils ne feront pas partie du tout petit pourcentage des dommages collatéraux inévitables. »

Et puis il y a ceux qui ont pleine conscience du danger. Lorsque vous rencontrez quelqu'un de très averti sur le sujet qui vous dit : « J'aurais aimé me tromper, mais malheureusement je m'attendais à voir apparaître des cas comme toi, c'est tristement logique tant la dérive a été loin ».

Alors là vous comprenez qu'espérer passer au travers des risques en comptant sur ce prétendu petit pourcentage, c'est un peu comme jouer à la roulette russe mais avec presque toutes les balles dans le barillet.

Sauf que ceci n'a rien d'un jeu, c'est le quotidien de milliers de personnes.

Ce refus de prise en considération de cette alerte est tout simplement une obstruction institutionnelle, qui vise à pérenniser un système dérivant, dont la seule et unique vocation est de dédouaner les exploitants de leurs responsabilités, et par voie de conséquence justifier de la non-reconnaissance de certaines pathologies d'origine professionnelle.

Contact presse :

Patrice Girardier : 06-58-65-51-31